

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: **EPOLIT® Pigment RAL 4-xxxx**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
Usage recommandé : Pigments poudre spéciaux suivant palette RAL
Usages déconseillés : Toutes les utilisations qui ne figurent pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
CEFORA Sarl
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France
Téléphone +33 4 74 08 47 03 Fax +33 4 74 00 89 68
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
CEFORA Sarl
Kurt Ramspeck
GSM : + 33 6 20 55 21 20

SECTION 2: Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Le produit désigné ci-dessus n'est pas considéré comme matière dangereuse selon la réglementation CE 1272/2008.
- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement :
Poussiéreux. En contact avec de l'acide, un gaz toxique peut se libérer.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique
Description : Pigments mélangés, structure anorganique/organique
Composants dangereux (Réglementation CE Nr 1272/2008)
C12-C18- Alkyldiméthylamin, distillé
CAS-Nr 68391-04-8
EINECS-Nr 269-923-6
N°d'enregistrement 01-2119485586-22-XXXX
Concentration $\geq 0,001 < 0,1$ %
- Classement (Réglementation CE 1272/2008)
- | | |
|-------------------|------|
| Acute Tox.4 | H302 |
| Skin Corr.1B | H314 |
| Aquatic Acute 1 | H400 |
| Aquatic Chronic 1 | H410 |
- Limites de concentration (Réglementation CE 1272/2008)
- | | | |
|-----------------|------|--------|
| Aquatic Acute 1 | H400 | M= 100 |
| Aquatic Chronic | H410 | M = 1 |

SECTION 4: Premiers secours

- Indications générales :
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Après inhalation :
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Après contact avec la peau :
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
Après ingestion :
Consulter immédiatement un médecin et lui montrer cette fiche de données de sécurité.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau pulvérisée, mousse.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, CO₂.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie : Oxyde de baryum, oxydes de soufre, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxyde d'azote (NO_x)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits/gaz toxiques n'est pas à exclure.

5.3. Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres indications :

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer la poussière. Se référer aux mesures de protection listées dans les chapitres 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses, les caves, la nappe phréatique, le sol. et le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter la formation de poussière. Recueillir manuellement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation appropriée en cas de formation de poussière. Ouverture et manipulation soigneux du produit. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Lors du transfert de grandes quantités et en absence de ventilation appropriée, utiliser un appareil respiratoire. Si les valeurs limites d'exposition sont dépassées, une meilleure protection respiratoire doit être porter.

Préventions des incendies et des explosions: Prendre des mesures de préventions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker avec des aliments.

7.3 Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien aéré. Ne pas exposer aux rayons de soleil.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Tri-oxyde de fer II

Type poussière

Valeur 5 mg/m³

Tri-oxyde de fer II
 Valeur 10 mg/m³
 Dioxyde de titane
 Valeur 10 mg/m³

Indications complémentaires :

Valeurs limites générales : TRGS 900 : 3mg/m³ poussière alvéolaire ; 10mg/m³ particules fines.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Ne pas respirer la poussière/les fumées/les aérosols.

Utiliser des crèmes de protection pour la peau.

Respecter les précautions courantes lors de manipulation de matières chimiques.

Protection respiratoire :

Si les valeurs limites d'exposition sont dépassées une protection respiratoire

Améliorée doit être portée.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :



Filtre combiné A-P2

Appareil respiratoire en cas de concentrations élevées.

Protection des mains :



Gants de protection.

Observer les informations déterminées par le fabricant des gants en matière de perméabilité, temps de pénétration et autres exigences au lieu de travail.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Forme : poudre

Couleur : selon référence

Odeur : caractéristique

Modification d'état

Point de fusion : Non déterminé

Point d'ébullition : -

Point d'éclair : -

Température d'inflammation : Non déterminé

Limites d'explosion : Non déterminé

Densité : Non déterminé

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau Non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.2. Produits de décomposition dangereux :

Divers oxydes de métaux sans plomb

- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses en cas de stockage et de manipulation appropriés.
- 10.4. Conditions à éviter
Charges électrostatiques. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.
- 10.5. Matières incompatibles
Réactions avec des produits oxydants forts.
Réactions avec des alcalins forts
Réactions avec des produits réducteurs puissants, acides
- 10.6. Décomposition thermique
Au-delà de 200°C.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effet primaire d'irritation :

- de la peau : Un contact prolongé peut causer des irritations de la peau.
- des yeux : Effets d'irritation.

Autres informations : Aucunes données toxicologiques sur ce produit ne sont connues. Peut contenir du dioxyde de titane. Selon l' IARC ce pigment est classé dans le groupe 2B (dioxyde de titane peut être cancérigène pour l'être humain).

Une exposition prolongée à une concentration de poussières dépassant les seuils d'exposition recommandés peuvent causer des problèmes pulmonaires graves.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
Pas d'autres informations importantes disponibles
- 12.2 Persistance et dégradabilité
Légèrement hydrosoluble, peut être amené dans une décharge chimique.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles
- 12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles
- 12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB
Pas d'autres informations importantes disponibles
- 12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Recommandation : Bien respecter les règlements administratifs locaux d'élimination.
Amener les composants liquides à un endroit approprié pour leur combustion.

Emballages non nettoyés

Recommandation : Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés devraient être évacués conformément aux prescriptions légales. Les emballages non contaminés peuvent être évacués vers un point de recyclage. .

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
Matière non dangereuse
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
Ce produit n'est pas classifié matière dangereuse
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Ce produit n'est pas classifié matière dangereuse
- 14.4 Groupe d'emballage
Ce produit n'est pas classifié matière dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement:

Ce produit n'est pas classifié matière dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ce produit n'est pas classifié matière dangereuse

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

Ce produit n'est pas classifié matière dangereuse

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit ne requiert pas d'étiquetage en matière dangereuse en accordance avec les Directives CE.

SECTION 16: Autres informations

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.